



Fondation Groupama

Appel à projets Prix de recherche maladies rares

Règlement

Depuis 25 ans, la Fondation Groupama, dédiée à la lutte contre les maladies rares, soutient la recherche.

Dans ce cadre, son Prix de recherche maladies rares vise à « soutenir une équipe dynamique, ayant à sa tête un/une chercheur (cheuse) confirmé(e) qui a ouvert une voie courageuse dans les maladies rares et aboutir ainsi à de vraies avancées dans un domaine des maladies rares ».

Ce prix est doté de 100 000 euros par an pour une durée de 5 ans.

Financement

- La subvention de la Fondation Groupama s'élève à 100 000 euros par an pendant 5 ans, soit au total un soutien de 500 000 euros pour des frais d'équipement, de fonctionnement ou de personnel.
- La part des salaires dans le montant total de la subvention ne devra pas dépasser 50 %.
- S'agissant des frais d'équipement, la subvention devra permettre l'achat de matériels spécifiques au projet exclusivement.
- Le projet pourra bénéficier d'un autre financement privé s'il n'émane pas d'une entreprise du secteur « assurance - banque », s'il n'y a pas de conflit d'intérêt avec Groupama et s'il demeure proportionnellement moins important que celui de la Fondation Groupama. Le dossier devra préciser le type de financements demandés, obtenus et le nom des soutiens.

Le suivi du projet

- Un rapport annuel devra être fourni à la Fondation.
- Trois comptes rendus scientifiques et financiers devront être remis à 18 mois, 3 ans et 4 ans. Ils permettront au Conseil d'administration - sur avis du Comité scientifique - de s'assurer de l'avancement du projet, du respect du calendrier et du budget. Ces points conditionnent le versement des tranches de financement suivantes. Un rapport final de recherche et un résumé grand public devront être produits à la fin du projet.

Critères de recevabilité

- **Le projet**
Il doit être rédigé **en français uniquement**
- **Porteur du projet**
Le porteur de projet devra :
 - Être un chercheur statutaire (universitaire, hospitalo-universitaire, médecins, pharmaciens, appartenant à un Établissement public à caractère scientifique et technologique (EPST) pour avoir une activité pérenne pendant l'ensemble du projet et de contribuer ensuite à sa valorisation, travaillant dans un laboratoire français,
 - Disposer d'un temps de 20% consacré au projet,
 - Pouvoir justifier de son statut de responsable d'équipe par le biais de publications,
 - Être âgé au plus de 45 ans.

Il peut être intégré dans une équipe plus large à laquelle il est affilié.

- **Structure et équipe**

- Une équipe resserrée de 3 à 5 personnes dont au moins 1 doctorant à temps plein sur le projet. Afin de favoriser la performance et d'assurer un certain continuum, les autres chercheurs devront consacrer 30 % au moins de leur temps au projet soutenu.
- Le laboratoire doit relever d'un organisme de recherche. Comme mentionné plus haut, le chercheur et son équipe dédiée au projet peuvent être intégrés dans une équipe plus large à laquelle ils sont affiliés,
- Ce projet peut être en coopération avec d'autres équipes labellisées et/ou laboratoires privés et/ou startups.

- **Projet**

Le projet soutenu par la Fondation Groupama devra répondre aux critères suivants :

- Être un programme de recherche innovant portant exclusivement sur les maladies rares,
- Proposer une approche pluridisciplinaire,
- Être soutenu par une ou plusieurs association(s) maladies rares,
- Porter sur une recherche clinique
- Permettre le développement de nouveaux traitements ou outils thérapeutiques.

Le répondant à l'appel à projet doit être le chercheur lui-même ou un collaborateur de la structure porteuse du projet (ce n'est pas à l'association de répondre à l'appel à projet).

Critères d'exclusion

- Les laboratoires étrangers ne peuvent pas candidater à ce Prix mais les collaborations avec des équipes étrangères sont acceptées. Ces dernières devront assumer leur propre financement dans le projet.
- Les projets qui ne sont pas soutenus par une association de malades.
- Les projets sur lesquels la Fondation ne pourrait pas communiquer du fait, par exemple, d'un devoir de réserve.
- Les projets de recherche fondamentale ne sont pas éligibles à ce prix.
-

Critères éthiques

- En cas d'expérimentation animale, il est impératif de joindre à la demande un résumé du protocole de recherche expérimentale animale avec notamment la justification de la recherche animale, objectifs, plan expérimental, conduite, calendrier, procédures de décision sur le maintien de l'animal en vie et également copie des documents administratifs attestant du respect de la législation sur l'expérimentation animale.
- Si le projet porte sur la recherche clinique il importera de s'assurer qu'il respecte le dispositif d'encadrement de la recherche biomédicale (Loi du 09/08/2004).

Critères d'évaluation

- Qualité scientifique du porteur de projet et de l'équipe Publications, collaborations
- Qualité scientifique du projet, importance de l'étude et de ses applications médicales
- Priorité scientifique
- Originalité du projet
- Faisabilité par rapport à l'environnement scientifique et aux infrastructures existantes,
- Perspective de résultats à court terme
- Engagement envers la Fondation Groupama
- Volonté de communiquer de la part du porteur de projet
- Motivation du porteur de projet et de l'équipe.

Un partenariat avec une start-up sera un plus dans l'évaluation du projet.

Modalités de sélection des dossiers

- Une première sélection des projets est réalisée par les Professeurs de médecine, administrateurs de la Fondation,
- La Fondation Groupama auditionne les associations qui soutiennent les projets candidats,
- Le Comité scientifique auditionne les porteurs des projets retenus,
- Le choix définitif reviendra au Conseil d'administration de l'automne.

Calendrier

- **22 février 2024** : lancement de l'appel à projets,
- **31 mai 2024** : clôture de l'appel à projets,
- **Septembre/octobre 2024** : audition des chercheurs par le comité scientifique,
- **Septembre 2024** : auditions des associations par la Fondation Groupama,
- **Octobre 2024** : information aux finalistes,
- **Novembre 2024** : choix définitif par le Conseil d'Administration,
- **2025** : remise officielle du prix par la Fondation Groupama.